

Rhinolophus hipposideros – Petit Rhinolophe

Statut de protection

Annexes II et IV de la Directive Habitats, Annexe II de la Convention de Berne, Annexe II de la Convention de Bonn, Espèce protégée et classée « Préoccupation mineure » (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible) sur la liste rouge de la faune menacée en France et sur la Liste Rouge mondiale.

Description de l'espèce

Le plus petit des Rhinolophes européens : Envergure : 19,2-25,4 cm ; poids : (4) 5,6-9 (10) g. Oreille : (1,3) 1,5-1,9 cm, large se terminant en pointe, dépourvue de tragus. Appendice nasal caractéristique en fer-à-cheval. Au repos, le Petit rhinolophe se suspend dans le vide et s'enveloppe complètement dans ses ailes, ressemblant ainsi à un « petit sac noir pendu ». Pelage souple, lâche : face dorsale gris-brun sans teinte roussâtre (gris foncé chez les jeunes), face ventrale grise à gris-blanc. Patagium et oreilles gris-brun clair.

Répartition géographique

L'aire de répartition du Petit rhinolophe s'étend de l'Irlande et du Sud de la Pologne à la Crète au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Égée. Présente dans presque toutes les régions françaises, et dans les pays limitrophes, l'espèce est absente de la région Nord et la limite nord-ouest de sa répartition se situe en Picardie. Elle est bien représentée en Bretagne à l'est d'une ligne Saint-Brieuc-Lorient.

Reproduction

La maturité sexuelle des femelles est probablement atteinte à un an. Les accouplements ont lieu principalement en automne. Les femelles forment des colonies de reproduction d'effectif variable (de 10 à une centaine d'adultes), parfois associées au Grand rhinolophe, Grand murin, Vespertilion à oreilles échancrées ou Vespertilion de Daubenton sans toutefois se mélanger. De mi-juin à mi-juillet, au sein d'une colonie, 20 à 60% des femelles donnent naissance à un seul jeune. Avec leur petit, elles sont accrochées isolément ou en groupes serrés. Les jeunes sont émancipés à 6-7 semaines. Longévité : 21 ans ; âge moyen : 3-4 ans.

Activité

Il hiberne de novembre à mars en fonction des conditions climatiques locales, isolé ou en groupe lâche sans contact suspendu au plafond ou le long de la paroi, de quelques centimètres à plusieurs mètres du sol. L'hibernation est entrecoupée de réveils qui lui permettent d'uriner, de déféquer, de boire et de chasser des insectes lors des belles journées d'hiver. Sédentaire, le Petit rhinolophe effectue généralement des déplacements de 5 à 10 km (exceptionnellement jusqu'à 30 km) entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver. Il peut même passer l'année entière dans le même bâtiment en occupant successivement le grenier puis la cave.

Etat des populations

Disparue des Pays-Bas et du Luxembourg, l'espèce est en forte régression dans le nord et le centre de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Allemagne, Pologne, Suisse. En France, un recensement partiel en 1995 a comptabilisé 5 930 individus répartis dans 909 gîtes d'hibernation et 10 644 dans 578 gîtes d'été. Le Petit rhinolophe subsiste en Alsace, en Haute-Normandie et en Île-de-France avec de très petites populations. La situation de l'espèce est plus favorable dans le Centre, en Bourgogne, en Champagne-Ardenne, en Lorraine, en Franche-Comté, en Rhône-Alpes, en Corse et en Midi-Pyrénées (les deux dernières régions accueillent plus de 50% des effectifs estivaux). En Bretagne, l'espèce est présente à l'est d'une ligne Morlaix, Rostrenen, Lorient. La région accueille 0,9 % des effectifs hivernants et 5,8 % des effectifs reproducteurs nationaux (Groupe chiroptères SFEPM, 2007). La population régionale recensée est de 230 individus en hiver, mais de nombreux gîtes restent à découvrir, et plus de 2200 individus adultes en été répartis dans 75 colonies de mise-bas (BOIREAU, 2010).

Menaces

Menaces identiques aux autres espèces de chiroptères : dérangement et destruction des gîtes, développement des éclairages sur les édifices publics, modification ou destruction des milieux propices à la chasse et/ou au développement de ses proies, l'intoxication par les pesticides et la compétition pour les gîtes d'été avec d'autres animaux : Pigeon domestique, Effraie des clochers..

Mesures de conservation

Mesures identiques aux autres espèces de chiroptères : protéger les gîtes, conserver ou créer des gîtes potentiels, conserver les terrains de chasse favorables, limitation d'utilisation des pesticides...